https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2537

Stage académique du SNES sur les LV le 29 février 2008 à Dijon

Les LV au brevet : envoyez votre lettre à la rectrice !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Contenus - Disciplines - Pratiques professionnelles - Langues -

Date de mise en ligne : vendredi 29 février 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les langues vivantes au diplôme national du brevet (DNB)

– Ce courrier collectif, à recopier et à envoyer au rectorat, a été élaboré par les 66 professeurs de langues vivantes qui ont participé au stage académique du SNES organisé par le collectif LV du S3 Dijon, vendredi 29 février au lycée Carnot à Dijon.
– Lire le compte rendu du stage, par Isabelle Cheviet.

A Madame le Recteur d'Académie,

A Madame [1] l'IPR de …

51 Rue Monge

21000 Dijon

Objet : évaluation des langues vivantes (diplôme national du brevet).

Nous, enseignants de langues vivantes au collège X, avons pris connaissance de la fiche de validation du niveau A2 fournie en annexe de la note de service nÂ° 2008- 003 (BO nÂ° 3 du 17 janvier 2008).

Nous dénonçons :

- la mise en place précipitée de ce dispositif sans information aux familles. La fausse information largement répandue en début d'année selon laquelle le niveau A2 correspondait à une moyenne de 10/20 en 3ème a conduit certains élèves à faire un choix de LV au DNB non éclairé.
- La parution tardive de la note de service.
- L'absence de modalités d'évaluation précises et nationales (certaines académies ayant déjà élaboré des protocoles locaux).
- L'incohérence des directives : la lettre de la DGESCO aux recteurs, IA et IPR de LV (12 février 2008) stipule que « chaque activité langagière fait l'objet d'une évaluation spécifique » mais que le niveau des élèves sera apprécié… de manière globale.
- La confusion créée par les termes : « l'évaluation des activités langagières est continue et ne doit pas donner lieu à la mise en place d'une épreuve ponctuelle particulière ». En LV1 le contrôle continu effectué en cours d'année vise le niveau B1 et en LV2 le niveau A2 est en cours d'acquisition. Comment évaluer en continu ce niveau A2 pour l'obtention du DNB à raison de 3 heures par semaine ?

Nous prenons acte d'une volonté de mettre en valeur les langues vivantes au brevet. Cependant, nous nous insurgeons contre le caractère éliminatoire de la non-validation du niveau A2.

Pour toutes ces raisons nous exigeons que l'attestation du niveau A2 ne soit pas prise en compte pour l'obtention du DNB 2008.

Signatures

Copyright © SNES Dijon

[1] Tous les IPR concernés sont des femmes.

Copyright © SNES Dijon